Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DEL2025121616-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

16. Convention avec ENERG'IV pour la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique et citoyenne (les « ATEC »)

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire

Exposé :

ENERG'IV (ci-après désignée la « Société » ou le « Producteur »), exploite une centrale photovoltaïque sur la toiture des locaux de BIOCOOP situés à ZA de la Morandais à Tinténiac. (la « Centrale »).
La Société a conclu un contrat d'agrégation avec les sociétés HYDRONEXT et ENERCOOP relatif à la vente de l'électricité produite par la Centrale. Le contrat en vigueur avec ENERCOOP court jusqu'au 31 décembre 2027 (le « Contrat Enercoop »).
Au titre de ce contrat d'agrégation, outre la rémunération versée au Producteur au titre de l'achat de l'énergie électrique produite par l'installation, il est prévu qu'ENERCOOP verse au Producteur une prime en contrepartie de la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique et citoyenne. Afin de remplir les engagements susvisés et de mettre ce mécanisme de soutien financier au profit de l'intérêt public, la Société a souhaité accompagner la commune dans la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique et citoyenne (les « ATEC »).
ENERG'IV a donc décidé d'apporter son soutien à la commune de Tinténiac sous la forme de la présente convention. Aussi, la Société s'engage à soutenir financièrement la commune pour la réalisation d'ATEC.
Sous réserve d'éventuelles modifications du contrat ENERCOOP, ce soutien financier se traduit par une prime annuelle égale à :

- 8 120 € HT au titre de l'année 2024 soit 9 744 € TTC
- 5 000 € HT au titre de l'année 2025 soit 6 000 € TTC
- 5 000 € HT au titre de l'année 2026 soit 6 000 € TTC
- 5 000 € HT au titre de l'année 2027 soit 6 000 € TTC

La Prime ATEC a pour vocation de financer une ou plusieurs actions en faveur de la transition énergétique. Les actions devront être validées au préalable par la Société (enjeux énergétiques locaux, préservation de la biodiversité, lutte contre la précarité énergétique).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DEL2025121616-DE

Les actions menées par la commune et présentées à Energ'iV sont les suivantes :

- Relamping en led de l'éclairage public du parking Ille et Donac - année 2024
- Rénovation de l'éclairage public rue Tréffendel dans le cadre du réaménagement de la rue – fin des travaux en 2023
- Convention PPI éclairage public avec le SDE – Investissement d'env 59 000€ par an pendant 7 ans – travaux débutés en décembre 2025

Par ailleurs, la commune a également mené les actions suivantes :

- Arrêté municipal pour diminuer les temps d'éclairage public afin de limiter la pollution diurne
- Visite des éoliennes pour les scolaires et la population – action pédagogique sur les énergies renouvelables – des visites ont été organisées aux différents stades du projet : pendant le chantier, et après la première mise en service, à destination des habitants, des élus et d'élèves du lycée Jeanne Jugan.
- PLUi à l'échelle de la communauté de communes - disposition dans le règlement pour faciliter le déplacement de la petite faune au niveau des clôtures

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et expirera le 31 mai 2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **Valide** la convention avec ENERG'IV pour la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique et citoyenne (les « ATEC »)

- **Autorise** M. le maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU